



Simplifiez le partage d'informations et la collaboration entre vos salariés, vos managers et votre service RH.

Saisie de variables de paie et d'activité, demandes de formation, gestion du dossier individuel, validation de compétences, pilotage des entretiens annuels... : donnez accès à vos salariés et managers à un ensemble de self-services RH au travers d'un espace collaboratif nativement intégré à votre solution Cegid HR Sprint .

Convivial et sécurisé, le module eRH constitue une importante source de productivité et d'amélioration des services délivrés par votre DRH.

Dossier Salarié

Le module eRH vous permet d'ouvrir l'accès à vos collaborateurs aux informations contenues dans leur dossier salarié.

Chacun a la possibilité de visualiser son dossier, de **mettre à jour certains éléments** (adresse ou nombre d'enfants à charge), d'**accéder aux documents stockés** dans son dossier électronique et de consulter et **éditer ses bulletins** de paie.

Vos managers peuvent également **consulter les dossiers individuels** des collaborateurs de leur équipe et les documents stockés associés.

Éléments variables de paie & d'Activité

En association avec le module Activité RH, vous décentralisez la saisie d'éléments variables de paie et d'activité RH auprès de vos managers et salariés.

Chaque collaborateur **accède au planning**, visualise son activité et peut directement **saisir ses événements**.

Les managers saisissent pour les collaborateurs de leur équipe les **variables de paie** (heures supplémentaires, primes...), leur affectent un **profil de présence** (temps complet, temps partiel) et peuvent visualiser le **planning d'activité**.

Saisie du mois de Décembre 2012

Collaborateur	Nom	Emploi	Hsup	Prime	Pexceptionnelle	RembFrais	Commentaire
000000007	MARCOUD Pierre	Informaticien	3,00			300,00	123,00
000000009	MARTIN Laurent	Informaticien					56,00
000000010	RENOUET Marie	Chef de projet	2,00				45,00
000000011	SURMONT Marc	Informaticien	2,00				85,00
000000014	BIANCA Caroline	Informaticien					47,00
000000015	CHASSEPOT Bertra	Informaticien	4,00				46,00
000000032	TARDY Laurent	Informaticien					58,00
000000035	CAREWON JEAN	Chef de projet	5,00		500,00	23,00	Prise en charge client VP
000000037	GAYANT Jean	Chef de service	1,00				
000000040	VIANES Olivia	Chef de produit	1,00				51,00
000000041	MARE Louis	Informaticien					32,00
000000042	DULAC Laurence	Chef de service	1,00				

Formation Professionnelle

Cette option, intégrée au module Formation de la solution Cegid HR Sprint, vous permet de **décentraliser le processus** de demandes de formations ou DIF.

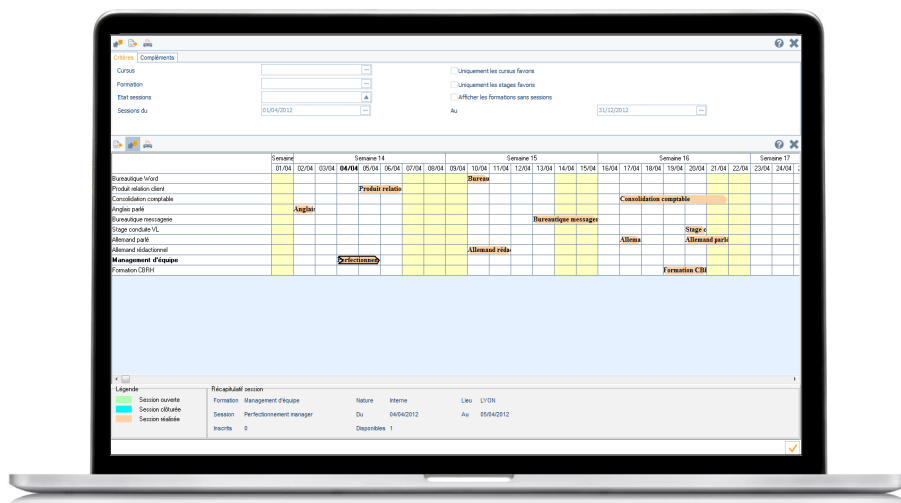
Chaque collaborateur accède au **catalogue des stages** disponibles. Il peut **consulter ses compteurs DIF** et émettre des **demandes de formation**, au titre du DIF ou non, en toute autonomie.

Vos managers peuvent consulter le catalogue des stages ainsi que les cursus du formation. Ils accèdent au **bilan individuel de formation** des collaborateurs de leur équipe et peuvent **suivre les demandes DIF émises, le réalisé et le prévisionnel**.

Gestion des compétences

Associée au module Compétences et Carrières, cette option vous permet de déléguer à vos managers la phase de **validation des compétences** des collaborateurs de leur équipe.

Ils visualisent les compétences requises par rapport à l'emploi des salariés et valident celles qu'ils détiennent.



Entretiens individuels

Le module Entretiens met à votre disposition un **outil de pilotage et de suivi** au quotidien de votre dispositif des entretiens annuels.

Il permet l'évaluation des performances de vos collaborateurs, la fixation et le suivi des objectifs individuels, le recensement des besoins de formation, le recueil des souhaits d'évolution et la définition d'axes d'amélioration.

Votre Direction des Ressources Humaines **organise, lance et suit l'avancement** des campagnes d'entretiens directement depuis l'outil. Des analyses et extractions lui apportent la visibilité nécessaire à un **pilotage efficace** de chaque campagne.

Vos collaborateurs disposent d'un **accès à leur historique et à la grille d'entretien**. Ils ont également la possibilité de saisir des commentaires et remarques et de **valider leurs entretiens** individuels.

Vos managers gèrent eux mêmes les invitations de leurs collaborateurs, **saisissent le contenu** de l'entretien et le valident directement dans l'outil. Ils accèdent ensuite à un historique complet des entretiens.

Une obligation Légale

Les dispositions de l'Accord National Interprofessionnel sur la formation et les compléments apportés par la loi relative à la Formation Professionnelle ont consacré la notion d'entretien professionnel. Ainsi, tous les deux ans au minimum, un entretien individuel doit être conduit.

